

# **Cahier des charges**

## **Choix du nom de la future médiathèque- ludothèque**

**Consultation citoyenne pour le choix du nom de la future médiathèque-ludothèque et espace intergénérationnel d'Inguiniel**

### **1. Objet de la consultation**

La commune d'Inguiniel souhaite associer les habitants au choix du nom de la future médiathèque-ludothèque espace intergénérationnel, actuellement en cours de création au sein du presbytère réhabilité.

Cette consultation a pour objectif de recueillir des propositions de noms qui reflètent :

- l'identité d'Inguiniel et de son territoire
- la vocation culturelle, ludique et citoyenne du lieu
- son caractère intergénérationnel et ouvert à tous

### **2. Public concerné**

La consultation est ouverte à :

- l'ensemble des habitants d'Inguiniel
- les usagers actuels et futurs de la médiathèque et de la ludothèque
- les associations locales
- les élèves et jeunes du territoire

### **3. Principes et valeurs à respecter**

Les propositions devront respecter les critères suivants :

- être adaptées à un service public culturel
- être facilement compréhensibles et prononçables par tous, enfants comme adultes
- refléter une ou plusieurs dimensions suivantes : culture, lecture, jeu, partage, convivialité, transmission, intergénérationnalité, ancrage local
- être respectueuses, inclusives et non discriminantes
- ne pas porter atteinte à l'ordre public, à une personne, une communauté ou une institution
- ne pas contrevénir au droit d'auteur, au droit à l'image, ni à aucune propriété intellectuelle

### **4. Contraintes linguistiques et pratiques**

- Le nom peut être en français et/ou en breton

- Il peut être accompagné d'une courte phrase explicative si besoin
- Il doit être assez court pour être facilement mémorisable et utilisable en communication (enseignes, supports de communication, site internet...)

## 5. Modalités de participation

Les participants pourront proposer :

- un seul nom par personne
- via un formulaire papier disponible en mairie et à la médiathèque actuelle

Chaque proposition devra comporter :

1. le nom proposé
2. une courte explication du choix (quel sens ? quel lien avec le lieu ou le territoire ?)
3. le nom et les coordonnées du participant (facultatif)

## 6. Calendrier prévisionnel

- **Lancement de la consultation** : 7 janvier
- **Date limite de participation** : 6 février
- **Sélection de la proposition finaliste** : 24 février
- **Annonce du nom retenu** : à définir

## 7. Sélection et décision finale

Un comité (équipe municipale / élus référents / professionnels du service) procédera à l'analyse des propositions reçues selon les critères indiqués ci-dessus.

Le conseil municipal d'Inguiniel sera décisionnaire final du nom retenu.

## 8. Communication

Une communication sera réalisée pour :

- annoncer la consultation ;
- encourager la participation des habitants ;
- annoncer le nom retenu et éventuellement la personne / le groupe à l'origine de la proposition, avec accord préalable.

## 9. Acceptation des conditions

Toute participation à la consultation vaut acceptation pleine et entière du présent cahier des charges.